

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 11 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18 puis 19
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 5 juin 2020
Date d'affichage : 12 juin 2020
Date de transmission : 12 juin 2020

Ordre du jour :

- Installation d'une nouvelle conseillère municipale
- Mise à jour des commissions communales
- Proposition de nomination à la commission communale des impôts DPU
- Annulation des loyers des professionnels de santé sur la période du confinement
- Subvention pour la cantine scolaire de l'école Saint Joseph
- Ajout d'une délibération (mail reçu le 10/06) : Convention avec SARTEL pour l'installation d'une armoire électrique pour le développement du réseau optique – Place des Halles

L'an deux mille vingt, le onze juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes afin de respecter la distanciation sociale, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : Christian LEMASSON, Maire ;

Valérie RADOU, Mikaël JUPIN, Nathalie THIEBAUD, Christian SYBILLE, Aurélie VIAUD-FORTUN, adjoints ;

Jean-Michel GONNET, Véronique LEFEBVRE, Lionel CISSE, Patricia TESSIER, Philippe DERENNES, Marinette GOULU, Arnaud ROBIDAS, Hervé BLOSSIER, Karine PÉAN, Jean-Joachim BELLESSORT, Charlène BOUILLY, Sophie POURCEAU, conseillers municipaux.

Absente excusée :

Mégane BOUVET ayant donné procuration à Valérie RADOU (point 1 et 2 ; présente ensuite).

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Mans dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage/notification

Séance du 11 juin 2020

INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Suite à la démission de Monsieur Philippe LEBRETON de son mandat de conseiller municipal et de toutes les fonctions et représentations qui s'y attachent, Madame Sophie POURCEAU est élue conseillère municipale à compter du 29 mai 2020.

Mme Sophie POURCEAU ne prend pas part au vote.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour approuve cette délibération.

MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mme Sophie POURCEAU, élue conseillère municipale le 29 mai 2020, souhaite être représentante à la défense et à la prévention routière et membre des commissions communales suivantes :

- *Santé et sécurité*
- *Sports et associations*

Par ailleurs, M Hervé BLOSSIER souhaite intégrer la commission « développement économique, commerce et artisanat ». Il est également précisé que la commission « sport et associations » comprend uniquement les associations sportives. Les autres associations sont intégrées à la commission « culture, fêtes et cérémonies, jumelage, loisirs, tourisme ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

PROPOSITION DE NOMINATION A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le conseil municipal propose la nomination des personnes suivantes à la commission communale des impôts :

Au titre des taxes foncières

titulaires	suppléants
JEAN-JOACHIM BELLESSORT	PATRICIA TESSIER
MIKAEL JUPIN	JEAN-MICHEL GONNET
PHILIPPE DERENNES	KARINE PEAN
ARNAUD ROBIDAS	MARINETTE GOULU
HERVE BLOSSIER	CHARLENE BOUILLY

Au titre de la taxe d'habitation

titulaires	suppléants
CHRISTIAN SYBILLE	VERONIQUE LEFEBVRE
NATHALIE THIEBAUD	MEGANE BOUVET
VALERIE RADOU	LIONEL CISSE
AURELIE VIAUD-FORTUN	SOPHIE POURCEAU

Séance du 11 juin 2020

Au titre de la C.E.T.

titulaires	suppléants
OLIVIER SEVIN	PHILIPPE HUBERT
MARC MOREAU	ROSE PAULOIN

Extérieurs à la commune

titulaires	suppléants
PATRICK LECRENAY	DELPHINE DROMAIN

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 1 BIS IMPASSE DE LA GARENNE

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 1 bis impasse de la Garenne, parcelle cadastrée section AC n° 192.204.324.464 pour 269 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 10 VIEUX CHEMIN DU MANS

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 10 Vieux Chemin du Mans, parcelle cadastrée section AC n° 400 pour 1195 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 26 RUE DU MANS

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 26 rue du Mans, parcelle cadastrée section AC n° 54 pour 413 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

ANNULATION DES LOYERS ET CHARGES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PENDANT LE CONFINEMENT

Mme Valérie RADOU, 1^{ère} adjointe en charge du développement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire explique que durant le confinement les professionnels de santé n'ont peu voire pas pratiqué leurs activités. Ils n'ont donc pas eu de revenu pour cette période.

L'annulation est répartie comme suit :

Séance du 11 juin 2020

Réduction des loyers et charges pendant le confinement

	Réduction de Mars (du 16 au 31 mars)		Annulation Avril		Réduction de Mai (du 1er au 10 mai)		Total
	Loyers	Charges	Loyers	Charges	Loyers	Charges	
NG Poilane	413,62	383,15	777,45	766,3	259,15	255,43	2 855,10
Cabinet Médical	821,02	762,78	1543,05	1525,55	514,35	508,52	5 675,26
Cabinet Infirmier	163,77	152,15	307,79	304,3	102,60	101,43	1 132,04
SCM Berrebi/Girard	404,73	373,45	760,82	746,9	253,61	248,97	2 788,47
EPSM	61,95	61,96	120,04	120,04	40,01	40,01	444,02
Mme Chevallier- Gravier	140,62	132,10	264,2	264,2	88,07	88,07	977,25
Azalée	61,95	61,95	120,03	120,03	40,01	40,01	443,98
Anabelle DROUET	123,42	123,42	336,6	336,6	112,20	112,20	1 144,44
Il a été convenu, lors du conseil municipal de rajouter l'annulation de Mme Drouet							
Total							15 460,56

Il est proposé aux conseillers municipaux d'annuler les loyers et charges qu'ils versent à la commune pour l'utilisation de leurs cabinets à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 voix contre, 4 abstentions et 14 voix pour approuve cette délibération.

SUBVENTIONS 2020 : CANTINE DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Après avoir reçu l'état du coût de fonctionnement de la cantine de l'école Saint Joseph, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement 2020 de 1916 € à l'OGEC de l'école privée Saint Joseph.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 18 voix pour, approuve cette délibération.

CONVENTION AVEC SARTEL POUR L'INSTALLATION D'UNE ARMOIRE ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU RESEAU DE LA FIBRE – PLACE DES HALLES

M. le Maire rappelle que :

- La convention a pour objet l'emplacement d'une armoire électrique dans le cadre de la mise en place de la fibre,
- La convention est conclue jusqu'au 9 janvier 2049,
- La commune percevra une indemnité de 20 € par an pour la durée de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention tout document s'y rapportant.